

Chapitre 2 : L'exercice des compétences de la Communauté de Communes sur l'année 2011.

1 – Aménagement de l'espace communautaire.

La Communauté de Communes adhère au « **Pays de l'Ardèche Méridionale** » qui couvre la moitié sud du département et associe 172 communes. Il est l'interlocuteur unique de l'Etat, de la Région et du Département pour l'attribution de certaines subventions, pour des actions publiques, privées ou associatives entrant dans le cadre des projets préalablement définis par le Pays ; ces aides pourront éventuellement s'ajouter à celles habituellement directement consenties aux collectivités par ces organismes. De par la variété de son champ d'action et son importance, le « Pays » est une entité qui a un rôle important dans le portage et la réalisation des projets locaux ; en effet il est amené à intervenir en matière de culture, d'environnement, d'économie, d'emploi, de tourisme etc...11 délégués titulaires représentent la C.C dont la participation financière s'élève à 49 312 € au titre de l'exercice 2011. En parallèle, la Communauté de Communes Rhône-Helvie a mobilisé sur l'exercice 2011 à l'échelle du Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale une enveloppe de subventions à hauteur de 21 182€. En tant que groupement de communes adhérent du Syndicat Mixte du pays de l'Ardèche Méridionale, la Communauté de Communes Rhône-Helvie a participé aussi au suivi et réunions organisées par ce dernier dans le cadre de l'étude préfiguration visant à la mise en place d'un SCOT à l'échelle de l'Ardèche Méridionale.

A ce stade de la réflexion le périmètre du SCOT n'a toujours pas été arrêté et la Communauté de Communes Rhône-Helvie située sur l'axe moyenne Vallée du Rhône, à la frange du périmètre du SYMPAM devra aussi se positionner pour l'adhésion à un périmètre SCOT en prenant en compte les démarches entreprises du côté de la Drôme et de la SESAME.

2– Développement économique.

a-L'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique.

Sur l'année 2011 la Communauté de Communes Rhône-Helvie a poursuivi la commercialisation des terrains situés sur sa Zone d'Activité, Avenue Charles De Gaulles sur la commune de Le Teil sur la base d'un prix de cession de 24.00€ TTC/m2.

Un lot de terrain a été vendu à la SARL VERT ENVIRONNEMENT (Activité de bois de chauffage et vente de brique de bois). Ce projet portant sur la construction de 600 m2 de locaux (atelier + habitation) a généré une recette de 56 889.63€.

b- L'Opérations de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce.

La participation de la Communauté de Communes Rhône-Helvie au dispositif de l'Opération Rurale Collective de l'Ardèche Rhodanienne Méridionale a permis au-delà de l'animation du territoire, sur le volet de l'aide à la modernisation de soutenir financièrement sur l'année 2011 les entreprises suivantes implantées sur le territoire de la Communauté de Communes Rhône-Helvie et ayant un projet de développement :

				Investissements réalisés	SUBVENTION versées			
Porteur de Projet	ACTIVITE	COMMUNE	PROJET	dépenses en HT	totale	dont FISAC	dont CG07	dont les CDC
Optique CHAZALON	Opticien	LE TEIL	Vitrine Devanture	12 962,82 €	1 871,41 €	935,71 €	823,42 €	112,28 €
Salon Claudette	Salon de Coiffure	ALBA LA ROMAINE	Relooking intérieur et électricité	22 231,99 €	4 351,23 €	2 175,62 €	1 914,54 €	261,07 €
Salon Claudette	Salon de Coiffure	ALBA LA ROMAINE	Installation d'une porte adaptée aux personnes à mobilité réduite	3 328,00 €	665,60 €	332,80 €	292,86 €	39,94 €
Librairie Papeterie Vivaroise M Me NICOLAS	Librairie papeterie	LE TEIL	Rénovation intégrale de l'espace de vente	55 169,02 €	10 000,00 €	5 000,00 €	4 400,00 €	600,00 €
Librairie Papeterie Vivaroise M Me NICOLAS	Librairie papeterie	LE TEIL	Rénovation intégrale de l'espace de vente	55 169,02 €	5 000,00 €	2 500,00 €	2 200,00 €	300,00 €
Librairie Papeterie Vivaroise M Me NICOLAS	Librairie papeterie	LE TEIL	Porte d'entrée adaptée aux personnes à mobilité réduite	4 560,00 €	912,00 €	456,00 €	401,28 €	54,72 €
Café du Midi Mme Agnès VERDIER	Café restaurant	LE TEIL	Relooking bar-remise aux normes- création d'une salle de restauration	16 609,18 €	3 321,84 €	1 660,92 €	1 461,61 €	199,31 €
Tabac / presse Tholine	Tabac / Presse	LE TEIL	Relooking / achat de mobilier fonctionnel / remise aux normes électriques	14 639,94 €	2 928 €	1 463,99 €	1 288,31 €	175,68 €
TOTAUX				184 669,97 €	29 050,06	14 525,03	12 782,03	1 743,00

c- Aménagement et Gestion d'Immobilier d'Entreprises.

Sur l'année 2011, la Communauté de Communes Rhône-Helvie a procédé au démarrage des travaux relatifs à la construction de la Pépinière d'entreprises de Le Teil et engagée la réflexion pour une prise de gestion du fonctionnement par le Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale à compter de

l'automne 2012. L'objectif poursuivi étant que cet outil dédié à la création d'entreprise soit mutualisé à l'échelle du territoire du Pays de l'Ardèche Méridionale.

d- L'animation et la promotion économique du territoire.

Dans le cadre de ses actions relatives à l'animation et la promotion Economique du territoire, la Communauté de Communes Rhône-Helvie a participé à la relance du Club d'Entrepreneurs Actions Dynamisme Entreprendre. L'objectif de l'association étant la mise en réseau des entreprises locales par la programmation de réunion d'information correspondantes à leurs problématiques.

e- L'Emploi.

En matière d'emploi, la Communauté de Communes Rhône-Helvie a pris en location un local commercial sur la commune de Le Teil dans lequel, elle a réalisé des travaux en vue de sa mise en disposition pour partie au Bureau de reclassement désigné dans le cadre de la fermeture de l'entreprise LEJABY-RASUREL ainsi qu'à la Maison de l'Emploi et de la Formation de l'Ardèche Méridionale (MDEF) en vue de l'implantation d'un Pôle de Services ayant pour objectif :

- Mettre en réseau les pôles de services entre eux,
- Organiser, un service de proximité tous publics sur les questions d'emploi, de formation, d'insertion, en s'appuyant sur des dispositifs et/ou structures déjà existants : Relais de Service Public, site de proximité, missions locales, MIFE, CCAS,...
- Faciliter un premier niveau d'information généralisé sur les offres de service des différents partenaires, et la mise en relation publics / organismes.

4 – Protection et mise en valeur de l'environnement.

a- Elimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés

Les indicateurs techniques

L'organisation du service

Compétences statutaires et transfert de compétences

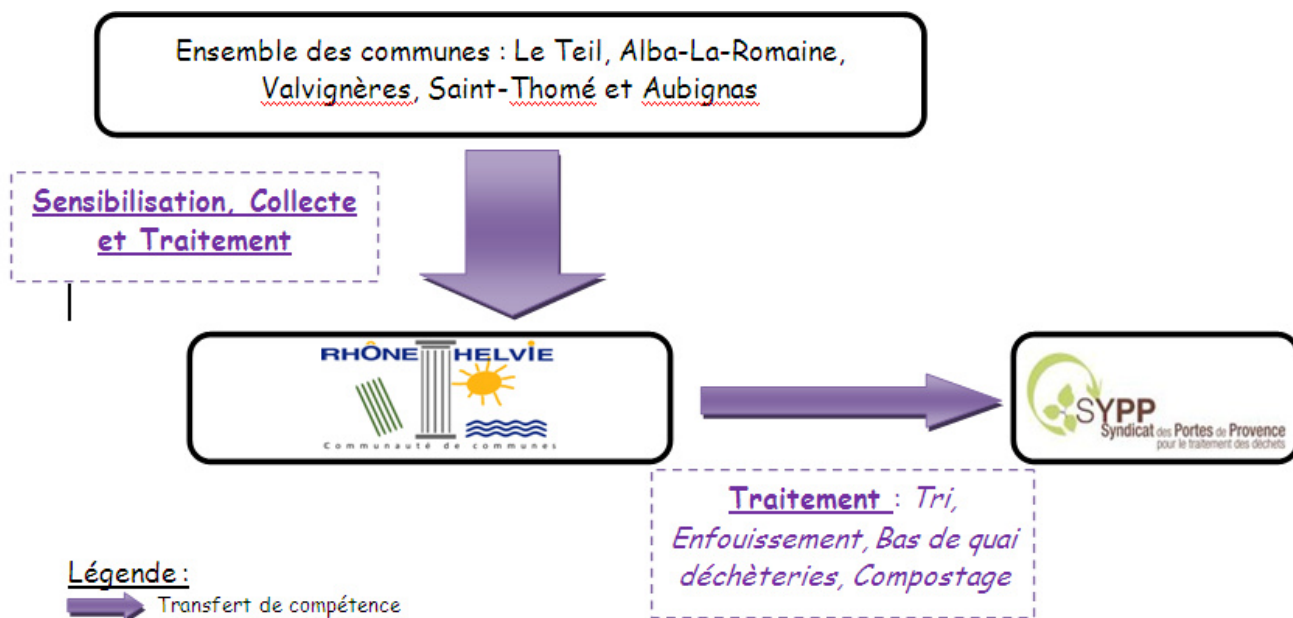
La Communauté de Communes Rhône-Helvie possède, depuis sa création en 2000, la compétence dite d'Elimination et de Valorisation des Déchets des Ménages et Déchets Assimilés. Elle peut intervenir également si elle le souhaite dans la gestion des déchets issus des activités professionnelles.

Cette compétence regroupe trois éléments principaux à savoir :

- La Sensibilisation et la Communication sur l'ensemble des aspects du service environnement à travers des interventions, des outils pédagogiques...
- La **Collecte** des déchets : Ordures Ménagères, Tri Sélectif (Emballages Ménagers, Journaux-Magazines-Revues et Verre), Déchets des Marchés et Déchèteries.
- Le **Traitement** des déchets : Enfouissement pour les ordures ménagères, les déchets de marchés ainsi que les déchets non recyclables issus des déchèteries. Tri et recyclage pour les déchets issus du tri sélectif que ce soit les Emballages Ménagers, les Journaux, le Verre ou le tri des déchets recyclables issus des déchèteries et des marchés. Le traitement regroupe

également toutes actions dédiées à la diminution de la quantité de déchets produits comme par exemple le compostage individuel, les bornes pour les déchets de soins...

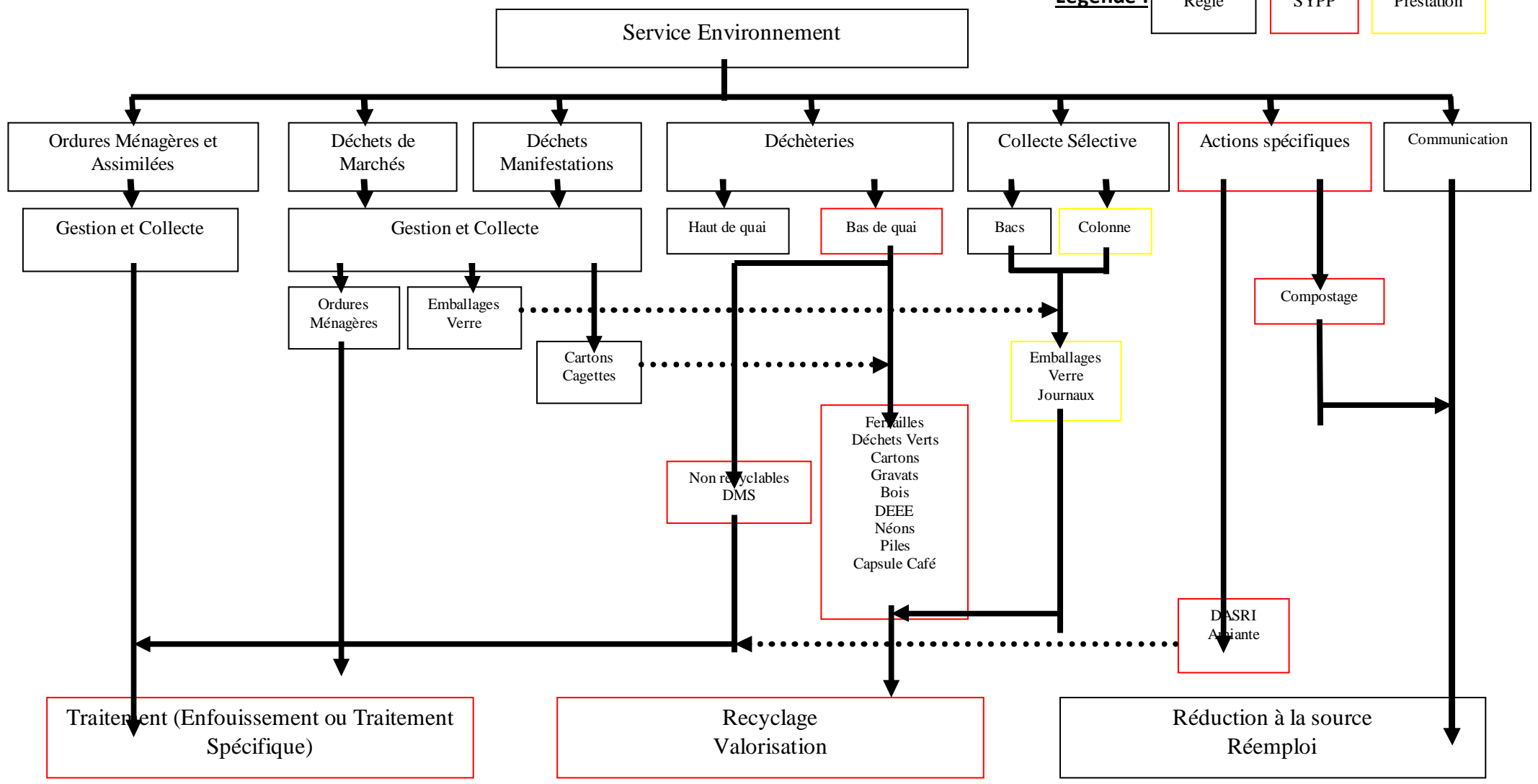
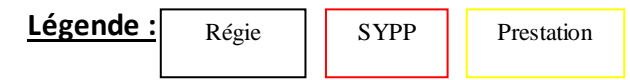
Le schéma ci-dessous précise les transferts de compétences effectués depuis la création de la Communauté de Communes.



Modalités d'exploitation du service

Service	Mode de gestion		Agent/Société/Organisme
	Régie	Prestation	
Collecte des Ordures Ménagères	×		Eddy MANCELLON, Serge JEAN, Daniel GARCIA, Jean-Marc SAVY
Lavage des bacs	×		Jean-Marc SAVY, Serge JEAN
Maintenance/Entretien/Suivi des points de collecte	×		Patrice RIFFARD
Création/Construction des points de collecte	*		Patrice RIFFARD, Romain STAATH, Jean-Paul BOUCHIER
Gardiennage déchèteries	×		Thierry CROZE, Valérie PONSON, José MELENDEZ
Collecte des Emballages Ménagers et Journaux-Magazines		×	COVED
Collecte du Verre		×	SORECA
Marché de Le Teil	×		Patrice RIFFARD
Tri des déchets		×	COVED (gestion SYPP)
Collecte et Traitement des bennes en déchèteries		×	SITA MOS (gestion SYPP)

Synoptique de l'organisation du service



La prévention

Gestion des réclamations

En 2011, environ 40 appels concernant les déchets ont été reçus à la Communauté de Communes. Le nombre d'appels est stable vis-à-vis de l'année 2010.

Sensibilisation – Communication

La Communauté de Communes Rhône-Helvie porte un grand intérêt à la sensibilisation et à la communication vers la population et l'ensemble des acteurs du territoire d'aujourd'hui comme de demain (habitants, touristes, écoliers, élus...). L'objectif de l'ensemble des actions liées à la communication a pour but ultime d'améliorer les performances de tri sur notre territoire, diminuer la production des déchets à la source, renseigner et répondre aux questions des usagers et présenter le coût du service dans son intégralité et en toute transparence.

Pour ce faire, des outils de communication ainsi que des actions ciblées ont été réalisées en 2011 et seront poursuivies en 2012. Le tableau ci-dessous répertorie les actions/outils, leurs objectifs ainsi que le public visé sur l'année 2011 :

Action/Outil	Public visé	Objectifs
Concours de dessin dans les écoles Phase 2 : Jugement et Récompenses	Ecoles	<ul style="list-style-type: none">- Suite et fin du concours lancé en 2010 dans les écoles sur le thème des déchets- Création des dessins via autocollants sur les véhicules de collecte- Distribution des récompenses aux gagnants et à l'ensemble des participants (entrées à Peaugres, clefs USB Rhône-Helvie...)
Visite du centre d'enfouissement	Ecoles	<ul style="list-style-type: none">- Visite pédagogique du centre d'enfouissement- Impact visuel du traitement des déchets
Gestion des déchets sur le marché de Le Teil	Commerçants / Usagers du marché	<ul style="list-style-type: none">- Améliorer la qualité du tri sur le marché de Le Teil- Sensibiliser les commerçants à la gestion des déchets- Diminuer l'impact économique des déchets produits
Réalisation de sacs de tri	Usagers du territoire	<ul style="list-style-type: none">- Communiquer par des objets de sensibilisation utile à l'utilisateur- Augmenter la qualité du tri des ménages et faciliter le geste de tri
Réalisation d'autocollants spécifiques bacs emballages ménagers et bacs ordures ménagères	Usagers du territoire	<ul style="list-style-type: none">- Rappel des consignes de tri absentes aujourd'hui sur nos bacs pour limiter les erreurs- Outil lisible et présent sur chaque bac

		pour toucher un maximum d'usagers
Déploiement du stand de tri sur les manifestations	Tout public	- Présence de terrain pour écouter, informer, dialoguer et partager sur le thème des déchets
Accueil des nouveaux arrivants	Nouveaux arrivants	- Information des usagers sur l'ensemble du mode de gestion et traitement des déchets sur notre territoire à leur arrivée
Augmentation du temps de travail de l'ambassadeur du tri	Ambassadeur du tri	- Permettre de développer d'avantage la partie communication ciblée et celle sur le terrain
Pose de panneaux sur des points de collecte	Usagers du territoire	- Rappel des consignes au niveau des points de collecte
Distribution de composteurs individuels	Habitants du territoire	- Vente de composteurs par le SYPP à 15 euros dans le but ultime de diminuer la production de déchets à la source. 21 composteurs distribués en 2011
Réunion de terrain	Quartiers	- Répondre aux demandes des citoyens
Réalisation des réglettes de tri	Usagers du territoire	- Guide du tri auprès du public

Incivilités

Les dégâts occasionnés sur les conteneurs de collecte appartenant à la Communauté de Communes correspondent à un **préjudice total de 4 000€ environ sur l'année 2011 contre 8 000€ en 2010.**

La collecte

La collecte des ordures ménagères (OM)

Fonctionnement

La collecte des ordures ménagères est régie par un règlement de collecte mis en place en 2005 et en cours de réactualisation pour l'année 2011. En effet, de nombreux aménagements ont été effectués depuis 2005 sur le service dans le but d'améliorer la qualité du service rendu ainsi que de stabiliser les coûts.

Selon la commune, la fréquence et les jours de collecte sont différents.

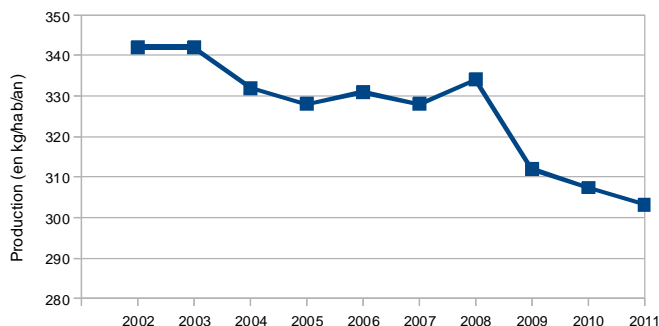
En 2011, afin de réaliser le service de collecte, ce sont 41.454 km qui ont été parcouru par les deux véhicules de collecte et 5.207 heures de travail qui ont été accomplies par les agents.

- Les améliorations et études techniques en 2011 :
 - ✓ Etude d'optimisation des collectes
 - ✓ Reprise de la gestion des déchets sur le marché de Le teil
 - ✓ Campagne de lavage des bacs

- ✓ Amélioration continue des points de collecte
- ✓ Lancement de marchés publics (achat de véhicules, construction de bâtiment...)

Tonnages 2011

Evolution de la production d'OM par Habitant



Les tonnages sont calculés par commune par extrapolation des pesées effectuées une fois par trimestre.

La Collecte Sélective

Fonctionnement

La collecte sélective s'organise en 3 flux : verre, journaux-magazines et emballages ménagers.

Les fréquences de collecte varient suivant les contenants et les secteurs :

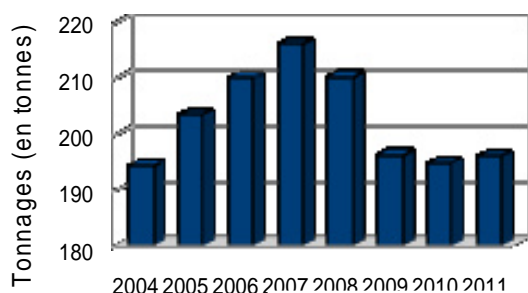
Commune	2010	2011
ALBA LA ROMAINE	341.38	340.96
AUBIGNAS	71.83	71.89
LE TEIL	2 668.44	2 667.73
SAINT THOME	63.14	63.34
VALVIGNERES	79.52	79.61
Total CCRH	3 224.31	3 223.5
Variation/n-1	-1.13%	-0.03%
Performance en kg/hab/an	307.40	303.27

- Les emballages ménagers en bacs roulant sont collectés tous les jeudis sur la commune de Le Teil et un jeudi par mois sur la commune de Aubignas (sauf en juillet et août deux jeudis par mois),
- Les emballages ménagers en point d'apport volontaire sont collectés une fois toutes les trois semaines (sauf en juillet-août toutes les deux semaines),
- Les colonnes de verre sont collectées à une fréquence variant de deux semaines à un mois suivant les secteurs, les périodes de l'année et le remplissage des colonnes,

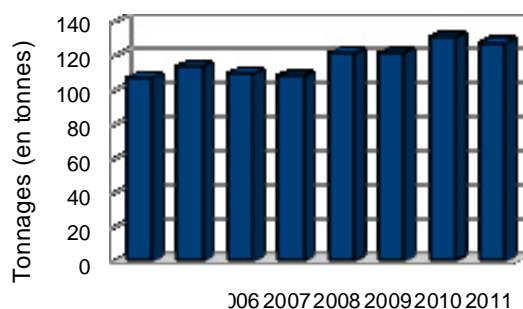
- Les journaux-magazines sont quant à eux collectés une fois par mois.

Tonnages 2011

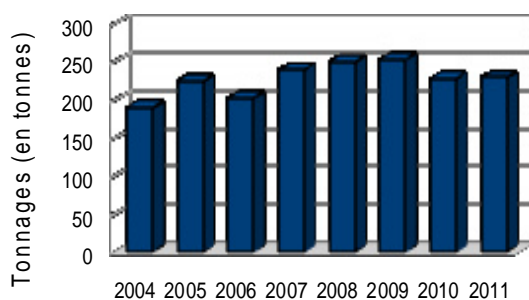
Evolution des tonnages JMR



Evolution des tonnages EM



Evolution des tonnages Verre



Sur cette année 2011, deux constats sont à faire sur les résultats du tri sélectif :

- Stabilité des tonnages collectés en verre et en journaux-magazines-revues par rapport à l'année 2010,
- Diminution des tonnages emballages ménagers de 3 tonnes par rapport à 2010.

Un objectif commun à l'ensemble du territoire du Syndicat des Portes de Provence a été fixé sur l'amélioration de la quantité de verre collecté. En effet, le verre est le matériau le plus simple à trier mais aussi le plus lourd et le plus compliqué dans les process de traitement des déchets. C'est pourquoi il nous faut veiller à l'amélioration des tonnages pour les années à venir.

Les évolutions et améliorations techniques sur 2011 ont été :

- Mise en place de bornes supplémentaires pour le tri
- Signature du contrat Eco-Emballages : Barème E
- Rédaction et lancement du marché de collecte du tri
- Option fédérations pour la reprise des matériaux issus du tri

La collecte en déchetterie

Fonctionnement

La Communauté de Communes Rhône-Helvie gère deux déchèteries :

- La déchetterie de LE TEIL, Avenue de l'Europe Unie, ouverte le 19/04/03,
- La déchetterie d'ALBA LA ROMAINE, Quartier Les Barrières, ouverte le 01/07/10.

Tonnages 2011

Globalement, le tonnage collecté est de **2 180.76 tonnes en 2011 (1 813.36t Le Teil et 367.39t Alba-La-Romaine)** contre environ **2 479.91** tonnes en 2010.

A ces tonnages viennent s'ajouter en 2011, les 1.08t de batteries collectées sur Alba-La-Romaine, les 2 076 litres d'huile de vidange ainsi que les 8.54t d'amiante issus de la collecte spécifique et ponctuelle.

Depuis 2007, le tonnage global des déchèteries était maintenu aux alentours des 2 500 tonnes. En 2011, nous constatons une nette diminution des tonnages (- 299.15t).

Cette baisse s'explique, en majeure partie, par la mise en place des badges d'accès aux déchèteries du territoire avec paiement des apports pour les professionnels. Cette baisse est d'autant plus importante que les tonnages de la déchèterie d'Alba-La-Romaine sont en hausse du fait de l'effet positif de la nouvelle déchèterie ouverte en juillet 2010.

Les évolutions et améliorations techniques 2011 ont été :

- Gestion informatique des déchèteries opérationnelle
- Opération ponctuelle de collecte de l'amiante liée pour les particuliers
- Un tri supplémentaire sur les déchèteries (benne Bois)
- Réunion de travail mensuelle sur le thème des déchèteries avec l'ensemble des acteurs
- Etude de faisabilité, lancé par le Syndicat des Portes de Provence, sur le thème du réemploi
- Un permis de construire pour la déchèterie de Le Teil

Le traitement

Le traitement des déchets ultimes

Les déchets ultimes sont les déchets qui ne peuvent plus être recyclés ou valorisés avec les moyens techniques et économiques existants.

Ce sont les ordures ménagères, les encombrants collectés en déchèteries, les déchets du marché de Le Teil et les refus de tri (refus lors du tri des emballages).

Ces déchets sont pour la plupart enfouis en Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Roussas (marché passé par le SITOM avec la société COVED).

Cela représente en 2011 :

- **3 825.02tonnes enfouies** au CSDU de Roussas (SITOM) (Ordures Ménagères + encombrants de déchetteries) (contre 4 135.98 tonnes en 2010),
- Et **12.75tonnes** de refus de tri traités par COVED (contre 13.301 tonnes en 2010).

Soit un total de **3 837.77tonnes de déchets ultimes traités** en 2011 contre 4 149.28tonnes en 2010.

Le traitement des produits issus de la collecte sélective

En 2010, le contrat de Tri des déchets issus de la collecte sélective a été repris par le SYPP.

Le prestataire ayant remporté l'appel d'offre du SYPP est la société COVED qui sous traite la partie tri au centre de tri de Lavilledieu de PLANCHER ENVIRONNEMENT.

Le verre est envoyé au centre de tri du réseau verrier, **IPAQ** à Lavilledieu (07).

Les tonnages valorisés en 2011 sont :

	Année 2010	Année 2011	Variation 2010-2011	Production en kg/hab/an en 2011
Verre	228.33	228.81	+0.21%	21.53
Journaux- magazines	194.68	195.98	+0.66%	18.4
Acier	14.824	17.446	+15.00%	0.16
Aluminium	0.663	0.719	+7.8%	0.07
EMR*	34.884	31.759	-8.96%	2.99
TETRA (ELA*)	13.318	11.411	-14.32%	1.07
PET* clair/incolore	16.755	18.952	+11.5%	1.78
PET* foncé/coloré	8.101	7.654	-5.6%	0.72
PEHD*	15.573	14.458	-7.2%	1.36
Gros de magasin	2.762	6.70	+142.57%	0.63
TOTAL	529.89	533.89	+0.75%	50.23

L'année 2011 est marquée par une évolution générale des tonnages du tri sélectif de 4tonnes par rapport à 2010 soit une augmentation de 0.75% sur l'année.

Le suivi du tri est géré par le SYPP depuis 2010, un compte rendu des tonnages est annexé au présent rapport.

Concernant les **emballages** ménagers, en 2011 **10.249% des déchets collectés en collecte sélective ont été refusés** (89.751% de valorisation) contre 10.914% en 2010.

On constate une légère amélioration de la qualité du tri par les usagers sur l'année 2011. Cette valeur est en continuité avec les résultats obtenus en 2010.

Les erreurs de tri sont nettement en dessous de la moyenne de refus française qui est d'environ 17%.

Le traitement des produits issus des déchetteries

Les déchets sont acheminés par SITA vers différents centre de traitement :

- Les **déchets verts** sont évacués vers le compostage Alcyon à Bollène (84),
- Les **métaux** sont valorisés par FL Industrie à la Coucourde (26),
- Les **gravats** sont évacués vers Audigier Recyclage à Montélimar (26),
- Les **cartons** sont acheminés jusqu'au centre Val'Aura à Montélimar (26) avant d'être envoyés pour recyclage jusqu'à l'entreprise Emin Leydier à Saint Vallier (26),
- Les **encombrants** sont amenés au centre d'enfouissement de COVED prestataire du SITOM de Montélimar.
- Les **DDM** sont évacués puis traités par Labo Services (SITA) à Givors (69),
- Les **DEEE** (électroménager) sont évacués par SITA et traités par Ecologic (éco organisme).

Les indicateurs financiers

Bilan annuel

Dépenses du service : frais de fonctionnement et d'investissement

Globalement, les dépenses du service s'élèvent en 2011 à 1 059 845.58 € TTC.

Les frais de fonctionnement

Ils regroupent les frais de personnel, les prestations rémunérées, les frais de gestion et les participations au financement des syndicats de traitement et des communes. Ces frais représentent une somme globale de **1 001 726.11 € TTC**.

- ✓ Les frais liés au personnel : **203 575.83 €**
- ✓ Les prestations rémunérées : **139 804.57 €**
- ✓ Les participations au financement des syndicats de traitement et au fonctionnement des communes : **429 994.04 €**
- ✓ Les autres frais : **103 462.49 €**
- ✓ Amortissements : **124 889.18 €**

Les frais d'investissement

Ils correspondent aux amortissements des immobilisations : les déchetteries, les contenants de collecte, mobilier urbain, les véhicules... S'ajoute également les investissements faits en 2011 : Colonnes de tri, Poste Fixe, Mobilier Urbain, Equipements divers...

Ces frais s'élèvent à **58 119.47 € TTC** en 2011.

Recettes du service : aides et recettes de valorisation

Les recettes du service correspondent aux aides versées par les Eco-organismes, aux recettes industrielles de revente de matériaux, aux recettes de la régie des bacs, aux participations des collectivités, aux amortissements des subventions, aux pénalités prélevées et enfin à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) prélevée sur les foyers fiscaux. Ces recettes représentent en fonctionnement une somme globale de **1 275 868.18 € TTC en 2011**.

- ✓ Aides versées par les éco-organismes : **91 059.58 €**
 - ✓ Recettes industrielles : **73 669.85 €**
 - ✓ Recettes régie des bacs : **1 541.44 €**
 - ✓ Participation des collectivités : **350.00 €**
 - ✓ Remboursement assurance : **0 €**
 - ✓ Remboursement sur rémunération du personnel : **7 062.68 €**
 - ✓ Amortissements des subventions : **28 036.99 €**
 - ✓ Recettes liées aux travaux en régie : **4 751.68 €**
 - ✓ TEOM : **965 686.01 €**
 - ✓ Excédent reporté 2010 : **103 709.95 €**
- Recettes d'investissement : **146 538.00 €**

Coûts à la tonne et à l'habitant

Différents niveaux de coûts pour un même service

Coût complet = dépense TTC = **1 059 845.58 €**

Coût technique = coût complet – recettes industrielles = **986 175.73 €**

Coût partagé = coût technique – aides perçues = **895 116.15 €**

Coût aidé = coût partagé – subventions = **867 079.16 €**

Coût à imputer aux usagers = coût aidé – recettes autres que TEOM = **749 663.41 €** soit **70.53 €** par habitant en 2011 contre **85.15 €** en 2010.

Coûts à la tonne par flux de déchets (coûts TTC)

- Ordures ménagères (marché compris) :
 - Coût à la tonne = **159.32 €**.
 - Journaux-magazines :
 - Coût à la tonne = **-42.83 €**.
 - Emballages ménagers :
 - Coût à la tonne = **-173.02 €**
 - Verre :
 - Coût à la tonne = **16.26 €**
- Déchets collectés en déchetterie :
 - Coût à la tonne = **105.57 €**

L'année 2011 peut se résumer en neuf grandes actions, faits marquants et résultats détaillés dans le présent rapport et qui ont permis de maintenir et d'améliorer le service rendu aux usagers du territoire sur le plan social, économique et financier :

- Réalisation du concours de dessin dans les écoles du territoire,
- Mise en place et suivi du système de gestion informatique des déchèteries,
- Collecte ponctuelle de l'amiante liée sur la déchèterie de Le Teil,
- Signature du contrat Barème E avec une reprise des matériaux en option fédérations,
- Recrutement d'un agent technique ordures ménagères pour pallier l'ensemble des absences des agents et augmenter notre présence sur le terrain,
- Stabilité des tonnages globaux sur le territoire avec augmentation de la qualité du tri,
- Stabilité budgétaire sur l'année qui permet le maintien du taux de la taxe ordures ménagères sur l'ensemble des communes en 2012,
- Préparation et réflexion pour les investissements futurs,
- Coût des emballages ménagers inférieur aux coûts des ordures ménagères.

Le neuvième fait est sans doute le plus marquant de l'année 2011 puisqu'il s'agit d'une première pour le service déchets sur notre territoire et il confirme l'engagement qui est le nôtre qui consiste en l'amélioration du tri à travers une communication accentuée et une présence sur le terrain importante.

b- Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) :

Sur l'année 2011, l'EPCI Rhône-Helvie dans le cadre de l'activité en régie directe de son Service Public d'Assainissement Non Collectif a effectué 48 contrôles d'installations d'Assainissement Non Collectif existantes ou en projet qui se répartissent par commune comme suit :

COMMUNE	DIAGNOSTIC	CONCEPTION	REALISATION	Total des visites par communes
ALBA LA ROMAINE	4	1	2	7
AUBIGNAS	2	1	1	4
LE TEIL	7	2	2	11
SAINT-THOME	3	3	4	10
VALVIGNERES	7	5	4	16
Total des visites par type de contrôle.	23	12	13	48

4 – Politique du logement et du cadre de vie.

L'année 2011 a été marquée par l'arrivée de la chargée de mission en juillet 2011 et la réflexion sur les actions à mener et à mettre en œuvre pour les années à venir.

La principale mission de l'animatrice PLH a été de porter ce document de programmation jusqu'à son adoption en préparant son passage devant le Comité Régional de l'Habitat prévu le 30 janvier 2012.

Il s'agissait notamment de travailler à l'appropriation du programme d'actions du PLH par les élus (organisation de réunions d'information, intervention en Bureau municipal, commissions communautaires) et d'aboutir à un positionnement des élus sur un plan de financement prévisionnel du PLH 2012-2017;

En effet, il était indispensable en fin de procédure de fixer les budgets à allouer à chacune des actions du PLH et de préciser les co-financements envisageables (Conseil Régional, Conseil Général, Pays de l'Ardèche Méridionale...).

En parallèle, l'animatrice PLH est intervenu sur :

- la mise en réseau des partenaires du logement et de l'action sociale (rencontres avec les partenaires institutionnels, de l'action sociale...);
- la mutualisation d'actions entre les 4 Communautés de communes de la vallée du Rhône et Coiron (Berg et Coiron, Barres coiron, DRAGA et Rhône Helvie) : la lettre des PLH, le guide outils des PLH, convention de partenariat financier...;
- Assistance technique et juridique aux communes non dotées de services urbanisme ;
- la mise en place de premières actions mobilisatrices : engagement sur le programme national « habiter mieux », sensibilisation aux économies d'énergie
- la communication autour du PLH, du poste d'animateur et des premières actions mobilisatrices (presse, internet, bulletins intercommunaux);

a- Finalisation de la procédure d'adoption

Après validation de son programme d'actions, le Programme Local de l'Habitat (PLH) de la communauté de communes Rhône Helvie a été arrêté en conseil communautaire par délibération n°2011-39 du 28 juin 2011 et transmis aux communes membres.

Après avis favorable des communes membres, le conseil communautaire par délibération n°2011-47 du 21 septembre 2011, a arrêté de nouveau le projet de PLH qui a été transmis à Monsieur le Préfet de l'Ardèche.

Sous réserve de l'avis favorable du Comité Régional de l'Habitat, l'adoption du PLH de Rhône Helvie a été envisagée au 1^e semestre 2012. Le démarrage opérationnel de la première année du PLH est donc prévu en 2012.

b- Engagement pour les économies d'énergie dans l'habitat privé: conclusion d'un protocole territorial d'aides à la rénovation thermique

La mise en place d'un protocole territorial commun aux 2 Communautés de communes (Rhône Helvie et DRAGA) valable jusqu'au 31/12/2013 et reconductible jusqu'au 31/12/2017 a été proposé aux membres du bureau communautaire de DRAGA qui se sont prononcés favorablement. Une délibération communautaire a été prise par la Communauté de Communes Rhône Helvie en date du 21 septembre 2011 (délibération n°48-2011).

Le protocole territorial d'aides à la rénovation thermique a été signé entre les deux Communautés de Communes et l'ANAH en date du 25 octobre 2011. Les partenaires associés sont ceux du CLE départemental (CAF, MSA, Procivis...), l'unité territoriale Sud Est, les CCAS et réseau associatif.

Les objectifs annuels fixés pour Rhône Helvie sont de l'ordre de 20 logements subventionnés à partir du 01 janvier 2012. Toutefois, la communauté de communes avait prévu un budget pour la fin de l'année 2011 afin de pouvoir répondre à une éventuelle demande.

Pour chaque Communauté de communes, le montant de la subvention accordée par dossier est de 300 euros majorant ainsi la subvention du FART du même montant.

L'animation du protocole territorial se formalisera dès le début 2012 de la manière suivante :

- La mise en place d'une convention commune avec DRAGA et l'association Polenergie pour la réalisation de sessions de formation aux services sociaux, de réunions sur les travaux d'économie d'énergie et d'ateliers thermographie destinées aux habitants du territoire ;
- Une convention de partenariat avec l'association Pact H&D Ardèche pour la mise en place de permanences sur le territoire à raison de 11 permanences pour l'année 2012.

Deux décisions communautaires datées du 13 décembre 2011 entérinent ces partenariats.

S'agissant de la mobilisation des partenaires dans le dispositif:

- Dans un premier temps, l'animatrice PLH a activé les services sociaux présents sur le territoire (CCAS et Unité territorial notamment) afin de les informer sur le dispositif, sur la nécessité de leur

implication dans cette démarche et sur la procédure mise en place par les deux Communautés de Communes; Cela s'est traduit par la mise en place d'une réunion d'information aux travailleurs sociaux de l'UT, aux CCAS et aux associations d'aides à domicile le 23 novembre 2011;

- les partenaires du CLE ont été informé de notre engagement dans le dispositif ;

S'agissant de la communication et de la sensibilisation autour du dispositif:

- Une plaquette de communication propre à la Communauté de Communes DRAGA et Rhône Helvie présentant la procédure à suivre a été élaborée et transmise aux CCAS, à l'UT et aux associations d'aides à domicile (réseau ADMR). Elle est également mise en téléchargement sur le site internet de DRAGA.
- L'Anah transmettra à l'animatrice PLH différents supports de communication destinés au public
- Polenergie organisera deux balades thermographiques ainsi que des réunions d'information pour sensibiliser le public aux économies d'énergie.

S'agissant du repérage des situations de précarité énergétique, les agents territoriaux, en particulier ceux des services sociaux, seront formés aux problématiques des économies d'énergie, aux gestes du développement durable et sensibilisés aux besoins de rénovation thermique les plus manifestes des logements considérés comme des « passoires thermiques ».

S'agissant de l'accompagnement des ménages :

- L'animatrice PLH (coordinateur) aura pour rôle de sensibiliser le public au programme « habiter mieux » et à la procédure mise en place sur les CDC, de conseiller les ménages sur les bonnes pratiques (rôle de guichet);
- Les ménages seront ensuite mis en relation avec l'opérateur agréé pour le montage du dossier (le PACT) ;
- Afin de faciliter les démarches pour les particuliers et de fluidifier les échanges entre les partenaires, le PACT Ardèche tiendra des permanences sur les deux territoires ;
- La permanence mensuelle de Polenergie sur la Communauté de Communes DRAGA permettra d'insister sur les aspects liés aux travaux.

c- Mutualisation des actions du pôle de compétence entre les 4 CDC

Coordonné par les animateurs PLH des 4 Communautés de Communes, le pôle de compétences aura pour vocation d'assister et de conseiller les communes en matière d'habitat et d'urbanisme et de fédérer les acteurs du logement et de l'action sociale afin de capitaliser leurs expériences. Ce pôle sera structuré autour plusieurs champs d'intervention : le développement de partenariats, la concertation, le conseil et l'assistance aux communes, la communication...

Le socle fort de ce pôle étant l'observatoire de l'habitat et du foncier, outil fédérateur des différents partenaires et des communes membres.

Une délibération relative à la mise en place d'une convention de partenariat entre les 4 communautés de communes (délibération n°2011-94) a été prise par la communauté de communes Rhône Helvie en date du 06 décembre 2011. Cette convention porte sur les moyens liés à la mise en place du pôle de compétence et de l'observatoire de l'habitat et du foncier. Elle sera reconduite annuellement sur la base d'un plan de financement prévisionnel.

Le budget alloué à cette action sera inscrit sur l'exercice 2012.

d- Conseil et assistance aux communes

L'animateur PLH a assuré sa mission d'accompagnement des communes en matière d'urbanisme, d'aménagement et d'habitat: mise en application de la taxe d'aménagement, veiller à la compatibilité PLH/PLU, centraliser l'offre de formation existante (CERF, CNFPT, ADEME...), fournir une assistance technique à la définition et au montage d'opération de logements, mise en place d'une revue de presse et d'une veille législative et réglementaire...

6 – Action sociale :

a- Petite-Enfance.

La Maison de la Petite-Enfance « La Ribambelle » de Le Teil.

Sur l'année 2011, la Maison de la Petite-Enfance «La Ribambelle» de Le Teil compte 232 jours d'ouverture sur une amplitude horaire quotidienne de 11H00 (07h30 à 18h30), soit un volume horaire théorique annuel d'accueil des enfants 69 600 heures.

58 388 heures ont été réalisées dont 58 285 heures pour la tranche 0-4ans et 103 heures pour la tranches 4-6 ans.

144 enfants différents ont fréquenté la structure en 2011 dont 3 de plus de 4 ans.

Le taux d'occupation réel sur l'année 2011 est de 83.79% contre 74.42% sur l'année 2010. Le taux d'occupation facturé est de 88.36% contre 79.50% sur l'année 2010.